

chausson

Client n° 336065

N°TVA:

SARL RV BATREALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



FACTURE n° 09762930 du 30/11/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 25038375 DU 7/11/24 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par CELINE								
146045.09	KNAUF STANDARD KS BA13MM-200/120	2,40	M2		2,95	7,08		
	dont Eco-Contribution					(0,24)		
BON N° 25038480 DU 25/11/24 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
146051.01	KNAUF HYDRO KH BA13MM-250/120	3	M2		7,22	21,66		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
21398.01	PREGYLYS 35 -SAC ENDUIT 25KG	1	U		16,70	16,70		
49784.01	RT XPS 300 ST 60/250- 60MM R1,80	1,50	M2		9,32	13,98		
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
BON N° 25038483 DU 25/11/24 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par RV BAT								
105514.06	JOLLY BW80 BLANC PUR -2,5ML	17,50	ML		1,60	28,00		
	dont Eco-Contribution					(0,18)		
BON N° 25038489 DU 26/11/24 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
12008.01	JOINT FIN GRIS -SAC 5KG EDILIS	1	U		7,19	7,19		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(0,84)		
Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

SARL RV BAT REALISATIONS
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC

chausson

Client n° 336065

N° TVA:

SARL RV BAT REALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



FACTURE n° 09762930 du 30/11/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Carte N°2921001508037 Herve Sireysol								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								
Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte			
99,61	20,00%	119,53	31/12/24	L.C.R.	17807 00815 85521126991 57			

Page 2

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 262787227 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

2050 0N